



LA LETTRE

L'UNSA Défense, faites la différence !

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



Numéro 48
FEVRIER 2024

federation@unsa-defense.org portail-unsa.intradef.gouv.fr www.unsa-defense.org [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense) [UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense) [Unsa defense diffusion](https://www.youtube.com/channel/UC...)

EDITO

CHERES ADHERENTES, CHERS ADHERENTS, CHER(E)S COLLEGUES

Les bonnes résolutions de début d'année n'ont pas tendance à perdurer dans le temps. Sans doute pour en imaginer de nouvelles chaque année. A celles et ceux qui ont mis un billet sur une année plus « cool », c'est raté. Le mois de janvier et ceux qui arrivent démontrent que l'actualité du ministère ne se dément pas et chaque jour apporte son lot de réunions techniques, d'organisation, de comité social de réseau, de BDD, de Formations Spécialisées. Cette réalité se modélise en ce début d'année par la campagne 2024 des comptes-rendus d'entretien professionnels (CREP) et le commencement des travaux en matière d'avancement ouvrier. Ce qu'on regroupe en général sous le vocable « Dialogue social ».

Et ça tombe bien, vos représentant-es UNSA, vos délégué-es, vos élu-es sont prêts pour vous. Partout. En tout temps. En tous lieux. Ils sont vos « Référénts ATLAS » au quotidien et leur engagement ne se dément pas, ce dont est très fière la fédération en charge d'animer ce réseau de motivation, d'enthousiasme et d'engagement. Ce fameux « Gout des autres » qui caractérise tant l'UNSA, ces femmes et ces hommes le bleu au cœur.

Une fois n'est pas coutume, c'est à ses délégué-es que l'UNSA souhaite rendre hommage. Ils sont là pour vous, présents et présentes au quotidien et vous savez comme nous, qu'ils et qu'elles ne comptent pas leur temps, pas même leurs horaires pour répondre à vos sollicitations. Leur choix est assumé et en cela, c'est éminemment respectable. Il suffit d'un mot pour leur dire « MERCI », quand il faudrait une bibliothèque pour le développer. « Aimer c'est s'engager, c'est travailler, c'est être intéressé, c'est créer »

Le secrétariat général de l'UNSA-Défense



LOI IMMIGRATION

Décryptage UNSA des mesures de cette loi

Certains pourraient être tentés de s'interroger sur les raisons pour lesquelles l'UNSA, et en général les organisations syndicales, s'expriment sur le fond de cette loi. Les raisons en sont, en fait, toutes simples. **L'UNSA porte dans son ADN, les valeurs d'humanité, de tolérance, de non-discrimination, de respect de tous les citoyens du monde quelles que soient leur origine, leur couleur de peau, leur croyance ou pas, leur sexualité... Les représentants de l'UNSA, les délégués, militants, responsables, sont confrontés au quotidien à la réalité du monde du travail et savent pertinemment situer le curseur de leur engagement, il n'est jamais positionné sur des préjugés contraires aux valeurs portées par leur engagement UNSA.**

La vision portée par ce texte va à rebours de nos valeurs et il devient évident face à cette loi discriminatoire que l'UNSA exprime ses positions. Non cette loi ne répond pas aux causes de l'exil forcé d'hommes, de femmes, d'enfants fuyant les guerres ou le réchauffement climatique, ni aux défis de l'accueil dans la dignité, ni à la définition d'une politique digne et humaine d'intégration.

Ensuite, parce qu'elle est rédigée sous la dictée des marchands de haine qui rêvent d'imposer à la France leur idéologie. **Elle torpille les piliers porteurs de notre pacte républicain, hérité du Conseil National de la Résistance.** Elle s'attaque au droit du sol autant qu'aux droits fondamentaux proclamés par la Constitution : au travail, à l'éducation, au logement, à la santé...

Après saisine du Conseil constitutionnel, celui-ci a censuré plus d'un tiers de la loi pour « contrôler l'immigration, améliorer l'intégration ». Pour l'UNSA, cette décision est une bonne nouvelle pour la solidité des principes de la République. Autant de mesures que l'UNSA combattait.

Toutefois, certaines dispositions contenues dans cette loi et validées par les juges constitutionnels visant à protéger les étrangers comme l'obligation de formation payée par les employeurs pour les étrangers allophones ou la lutte contre les réseaux de passeurs vont dans le bon sens. Pour autant, plusieurs autres continuent de stigmatiser les étrangers et de promouvoir toujours un peu plus la haine et la détestation des différences qui font la richesse de notre société.

« Aimer un étranger comme soi-même implique comme contrepartie de s'aimer soi-même comme un étranger »

(Simone Weil).

Pour l'UNSA, rien n'est plus étranger à la France que le discours xénophobe et raciste.

Quelques points de l'analyse UNSA :

► **Mesures visant à durcir les mesures de regroupement familial et y compris le regroupement des couples mixtes**

Pour l'UNSA, l'objectif est de tout faire pour empêcher le regroupement familial. Il semble que ce motif soit moins noble pour le gouvernement que l'immigration économique. **Le texte vise aussi à empêcher les citoyens français ayant un conjoint ou une conjointe étranger.e à être réunis.** C'est pour l'UNSA un coup porté à nos devoirs d'humanité et à la liberté de chacun et chacune de choisir avec qui il ou elle souhaite construire sa vie.

► **Situation des étrangers dont l'État de santé nécessite une prise en charge médicale**

Aujourd'hui la délivrance du titre de séjour « vie privée et familiale » pour motif de soins est conditionnée à un état de santé nécessitant une prise en charge médicale dont le défaut pourrait avoir des conséquences d'une exceptionnelle gravité. Le défaut d'un accès effectif aux traitements appropriés dans le pays d'origine. Pour l'UNSA la notion d'effectivité d'accès aux soins dans le pays d'origine ne peut être la seule notion

permettant une appréciation efficace d'une prise en charge médicale. **La disponibilité d'un traitement dans un pays, ne veut pas forcément dire d'y avoir accès !** Et qui peut douter que cette mesure ne vise en fait qu'à faire croire que les étrangers viendraient massivement en France pour des motifs médicaux. Cette théorie est largement contrecarrée par de multiples rapports dont le dernier en date, le rapport Evin/Stefanini sur l'Aide Médicale d'Etat qui démontre que la consommation médicale des étrangers est comparable à celle de la population française.

► **Dépôt préalable d'une caution « retour » pour la délivrance d'un titre de séjour pour motifs d'études. La délivrance d'une carte de séjour temporaire portant la mention « étudiant » est subordonnée au dépôt par l'étranger d'une caution. Elle est restituée lorsque l'étranger quitte la France ou en cas d'obtention d'un autre titre de séjour avec changement de motif.**

Pour l'UNSA, avoir des étudiants étrangers sur son sol contribue au rayonnement de la France à l'étranger. **Pour l'UNSA, permettre à des étudiants étrangers de suivre leurs études en France est un gage d'attractivité de notre pays, aussi de développement de leur pays d'origine qui en ont parfois cruellement besoin.** Cette mesure sera donc un frein et aura pour conséquence de faire baisser le nombre d'étudiants étrangers dans notre pays.



Plan de recrutement 2024

L'IMMENSE DEFI DE L'ATTRACTIVITE

C'est un exercice somme toute habituel, la présentation du bilan des recrutements consolidés de l'année N-1 et le prévisionnel de l'année à venir. Ce 22 janvier 2024, c'est le Chef du Service des Ressources Humaines Civiles (SRHC) qui s'est livré à l'exercice en présence des représentants des fédérations syndicales du MinArm.

On pourra dire que la période a changé, que la pente est forte, que la pression sur les métiers en tension est intense... tout cela produit sur les services recruteurs du ministère, une obligation de « changement de braquet » et un travail que souhaite reconnaître l'UNSA, tant les difficultés sont grandes.

Par ailleurs, l'UNSA n'entend pas décorrélérer les difficultés de recrutements, quand bien même cela ne constitue pas le seul facteur d'attrition, des politiques publiques vis-à-vis des agents de la Fonction Publique. **La base de rémunération constituée par la valeur du point d'indice ne cesse de décrocher d'une inflation toujours aussi forte.** Faut-il rappeler, à l'heure de cette « Lettre UNSA-Défense n°48 de février 2024 » que le gouvernement ne s'est toujours pas doté d'un ministre de la Fonction Publique, quand ces agents représentent 20% de l'emploi en France ? On serait dans une année remarquable en matière de commémoration des 80 ans de la Libération ou des Jeux Olympiques et Paralympiques, événements au cours desquels la puissance publique aurait à démontrer sa permanence et sa résilience, on pourrait s'en inquiéter bien davantage, mais là... ça va aller.

◆ Bilan exécuté 2023 :

- ▶ 4012 recrutements. En hausse de 21% par rapport à 2022 représentant une augmentation globale des effectifs de +700.
- ▶ Ce sont les agents de catégories A (924) et B (1221) qui connaissent la plus forte progression des recrutements, ceux des agents de catégorie C, en hausse également à 1527 ne représentent plus que 38% des embauches contre 48% en 2022. Les recrutements contractuels se situent à 1765



PLAN DE RECRUTEMENT PREVISIONNEL 2024 : 3544

Ces prévisions de recrutements relèvent du périmètre SRHC (hors DGA)

◆ Par catégorie d'emploi :

- Catégorie A : 1040
- Catégorie B : 1062
- Catégorie C : 1070
- Ouvriers de l'Etat : 372

◆ Par voie de pourvoi :

- 41-39.2 : 617
- Concours / Sans concours : 810
- 4139-3 : 11
- Contractuels : 1600
- BOE + Veufs : 97
- Ouvriers de l'Etat : 372
- PACTE : 37

◆ Service de Santé des Armées :

Le PDR prévisionnel 2024 s'établit à 101 personnels paramédicaux, 12 au titre du L41-39.2 et 122 concours ATL (Administratifs – Techniques – Logistiques).

◆ Apprentissage :

Si 2634 contrats d'apprentissage ont été signés pour l'année scolaire 2022/2023, le prévisionnel porte la cible 2024 à 3200 dont 10% dans le domaine SIC et une priorisation sur les métiers en tension. L'UNSA s'était inquiétée du très faible taux de recrutements post apprentissage dans le dernier Rapport Social Unique (RSU), gageons que le ministère fera mieux cette année.

◆ Ouvriers de l'état :

Malgré les difficultés de recrutements et de réalisation des essais professionnels, **340 Ouvriers de l'Etat (OE) ont été recrutés en 2023, dont 283 dans les domaines du MCO aéronautique et terrestre.** Les mesures de simplification des essais de recrutement et les mesures prises dans le cadre de l'attractivité, principalement celle relative à la reprise d'ancienneté totale de services faits avant l'entrée au MinArm sont un pas mais doivent être suivies d'autres mesures proposées par l'UNSA.

Dernière minute : la mesure prise dans le cadre de la fidélisation d'une dotation supplémentaire de postes en Groupe 7 a reçu un accueil favorable de la Fonction Publique et de la direction du budget. Cette mesure emporterait 160 postes supplémentaires qui constituera une seconde campagne d'avancement pour 2023.

Votre actu de janvier 2024

Rencontre avec madame JEAN, conseillère sociale du Ministre des Armées

Laurent Tintignac, Francis Dubois et Nathalie Martin de la fédération ont rencontré la conseillère sociale du ministre. Cet entretien a permis d'aborder divers sujets de l'actualité comme catégoriels, ainsi que quelques dossiers particuliers sur lesquels le ministère se devra d'apporter des éléments de réponse :

- La situation salariale des agents publics
- L'organisation du ministère et le défi de l'attractivité
- Le plan de recrutement 2024
- La situation des contractuels
- Les parcours professionnels des fonctionnaires
- Les propositions de l'UNSA pour améliorer la situation des ouvriers
- La création d'une agence de l'intelligence artificielle (AIA)
- L'impact des JO et le pilotage DRHMD des contraintes attendues
- Les difficultés de recrutement des AS et ISG au SSA
- La reconnaissance des infirmiers et assistants de service social en véritable catégorie A
- La politique ministérielle en faveur des agents en situation de handicap
- La priorité du ministre des Armées contre les violences à caractères sexuels et sexistes « ZERO TOLERANCE » à laquelle souscrit l'UNSA
- La situation UNSA de la SIMMT à Versailles
- La situation des personnels de l'île du Levant.



Les taux « pro-pro 2023 » des paramédicaux... en attendant 2024

Il aura fallu attendre les arrêtés du 22 décembre 2023 pour connaître les taux de promotion des agents des corps paramédicaux. L'UNSA entend que l'échéance 2024 ne produise pas le même délai.

Corps	Taux 2023
Infirmiers civils en soins généraux et spécialisés 2 ^{ème} grade	11%
Infirmiers de la défense hors classe	10%
Aides-soignants civils de classe supérieure	14%
Agents des services hospitaliers qualifiés civils de classe supérieure	28%
Personnels civils de rééducation et médico-techniques de classe supérieure	10%

Les personnels civils de l'île du Levant exaspérés

Le ministre lui-même nous a raconté par le menu son déplacement au sein du site DGA Essais Missiles de l'île du Levant. Pour autant, il n'a pas entendu la revendication des agents réunis en intersyndicale UNSA/CFDT/CGT, pour obtenir la revalorisation des indemnités de sujétions liées à leurs conditions de vie au travail et la particularité du site DGA/EM. Ce sujet a pourtant été abordé par tous à de multiples reprises.

A l'heure de cette lettre, rien n'a été engagé. Aussi les personnels ont décidé d'adresser aux autorités ministérielles un préavis de grève couvrant la période de février 2024. L'absence de réponse n'est pas une option et l'UNSA demande au ministre de prendre en compte ce préavis afin d'apporter les éléments de réponse aux agents d'un site stratégique et dont l'exercice des missions mérite une attention et une prise en compte de leurs contraintes professionnelles.

Si pour le Directeur de la DGA : « La DGA doit éclairer l'avenir »... qu'il commence par donner un peu de clarté aux revendications légitimes des personnels.



Référentiel de rémunération des agents contractuels de la filière numérique

La circulaire du 1er ministre du 3 janvier 2024 adressée à l'ensemble des départements ministériels définit la politique salariale interministérielle des agents contractuels de la filière numérique en créant un référentiel de rémunération, basé sur l'analyse de celles pratiquées dans le secteur privé et ayant pour but de faciliter les recrutements, limiter le turn-over et harmoniser les rémunérations entre les ministères.

- La liste des métiers a été mise à jour en lien avec le répertoire des métiers communs aux 3 versants de la fonction publique.
- Les niveaux de rémunération ont été réactualisés afin de correspondre au mieux à la réalité des mêmes métiers du numérique dans le secteur privé.
- Les plafonds de rémunération sont remplacés par des fourchettes considérées comme des références permettant de situer chaque agent selon son profil, dans une tranche.
- Il sera veillé à un équilibre de rémunération avec les agents fonctionnaires exerçant dans ces métiers.

La nouvelle grille s'impose aux ministères pour la filière numérique de l'Etat et il ne peut lui être opposé d'autres référentiels ou doctrines ministérielles.

Contactez vos délégués UNSA.